

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

Excusé :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme PARMENTIER RICHEZ Isabelle à Mme BRASME Marie-Laure
M. BAILLY Claude à M. DUCATEZ Marc
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
M. WAYENBURG Aymeric à M. MORTELECQUE Denis
Mme BARBE Marie-Laurence à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES**Adoption du compte de gestion du Trésorier**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : jeudi 6 avril 2023

Date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**FINANCES****Adoption du compte de gestion du Trésorier***Préambule*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis favorable des membres présents de la commission « Administration Générale » du 6 avril 2023,

Vu la présentation du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier aux membres du conseil municipal.

Après s'être assuré que le trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures, il sera proposé au conseil municipal de statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles afférentes à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2022,
- et la comptabilité des valeurs inactives,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

